

Histoire de bâton...

Le bâton de police dans tous ses états

Bâton, assommoir, baguette, brigadier, gourdin, massue, matraque, stick, trique, bidule, verge, gomme ou gomme à effacer le sourire, tonfa, bâton noir et bâton blanc ou encore canne. Autant de termes qui peuvent s'appliquer au bâton de police et ont recouvert de multiples variantes, au cours des siècles.

En 2018, le bâton de police est synonyme de matraque ou de bâton de défense. Il n'a pas eu, uniquement, cette acception. De par sa nature, le bâton a toujours été considéré comme une arme et son port interdit en tant que tel par de multiples édits royaux ou décrets et les codes criminel et pénal.¹ Pour autant, il a revêtu un rôle plus symbolique et été l'attribut de l'autorité.

Le bâton de commandement.

Il semble qu'il manque une étude systématique sur l'emploi du bâton en tant que signe distinctif de l'autorité et du commandement. Celui-ci est pourtant attesté comme tel, dans une grande variété de situations et d'époques, depuis la plus haute Antiquité.

Il apparaît dès le paléolithique. Parmi, plus de cinq mille pièces découvertes dans la grotte des Hoteaux, à Rossillon, dans l'Ain (lames, grattoirs, racloirs, perçoirs, burins, nucléus, polissoirs, poinçons, aiguilles à chas, coquillages, dents percées) ont été identifiés des objets en bois de rennes avec gravures, dits « bâtons de commandement ».²

Le bâton de maréchal de France.³

Ce bâton n'appartient pas en propre aux maréchaux. Nombre de souverains et de grands de l'Europe, dès le 15^e siècle,⁴ portent un bâton de commandement la plupart du temps (portrait équestre par Vélasquez du roi Philippe IV). Louis XIV est souvent représenté avec un bâton de commandement fleurdelisé ou sans ornementation. Ce n'est qu'à partir de 1399, que le comte maréchal reçut pour insigne, un bâton d'or émaillé de noir à ses deux extrémités, portant en haut les armes royales et en bas celles du titulaire de la fonction. A l'époque moderne, les maréchaux de France portaient pour marques de leur dignité deux bâtons d'azur semés de fleurs de lys d'or passés en sautoir derrière l'écu de leurs armes. Bâton du maréchal Foch
Le maréchal duc de Biron en fut semble-t-il le premier titulaire. Quand Louis XIII éleva Charles de La Meilleraye au maréchalat, en 1639, il prononça : « Je vous fais maréchal, voici le bâton » et lui donna sa propre canne ».⁵ C'est seulement à la fin de l'Ancien Régime, alors que le maréchal de Belle-Isle est



¹ *Matières du Code pénal, par ordre alphabétique...* par Louis-Raimond-Antoine Granier...Bnf-Gallica, 1811. Répertoire général et raisonné du droit criminel... par Achille Morin...Bnf-Gallica, 1851

² *La Province médicale* (Lyon), Bnf-Gallica, 1901.

³ François Lagrange, « Signes du pouvoir militaire : de l'épée de connétable au bâton de maréchal », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles* [En ligne], 2005, mis en ligne le 24 janvier 2012 : <http://journals.openedition.org/crcv/11815> ; DOI : 10.4000/crcv.11815

⁴ *Armamentarium Heroicum* d'Ambras

⁵ Musée de l'Armée : Bâton de commandement de Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds, maréchal de France en 1668.

ministre de la Guerre, en 1758, que le bâton de maréchal de France est effectivement défini.⁶ Les symboles évolueront avec les régimes et les périodes, fleur de lys, aigles, abeilles, ou étoiles pour la République.

Le premier signe du pouvoir militaire était l'épée de connétable de France, d'une longueur totale de 1,20 m (la lame seule atteignant 0,91 m) et d'un poids de 3,7 kg avec son fourreau que le roi de France remettait rituellement au connétable, garde vers le bas, pour lui rappeler qu'il lui confiait le commandement de l'armée.⁷

Le sceptre

Le bâton est le symbole et le signe de l'autorité depuis les temps dans la plupart des civilisations ou dans les sociétés tribales. Un simple bâton a longtemps représenté l'autorité. La première trace d'un sceptre remonte entre 4600 et 4200 av. JC (Nécropole de Varna en Bulgarie). C'est la version la plus aboutie du symbole de l'autorité suprême.

Le sceptre romain serait un héritage des Étrusques. Sous la République, un sceptre en ivoire était l'apanage d'un consul. Il était aussi celui d'un général victorieux qui recevait alors le titre d'*imperator* et était alors un symbole de délégation de l'autorité, comme on le retrouvera plus tard avec le bâton de maréchal.

Sous l'Empire, le *sceptrum Augusti* était porté par l'empereur. Il était généralement en ivoire et coiffé d'un aigle en or. Il se trouve fréquemment sur les médaillons de l'empire tardif, à l'avant l'empereur tenant dans une main le *sceptrum Augusti* et dans l'autre le *globus cruciger*, surmonté d'une petite figurine représentant la Victoire.

Le sceptre royal est introduit en France pour la première fois dans la cérémonie de la collation des insignes lors du sacre et du couronnement impérial de Louis le Pieux en 816. Le sceptre d'or gemmé et fleurdéliné est un symbole de la monarchie française qui fait partie de toutes les cérémonies de sacre depuis celui de Charles le Chauve en 848. Il est repris par Napoléon 1^{er}.

Il ne doit pas être confondu avec la main de justice.

Sceptre, main de justice, couronne, globe terrestre ont été les *regalia* des rois et empereurs de toutes les nations.



Sceptre et main de justice

Le bâton de justice ou de police

Cet objet symbolique peut être considéré comme l'attribut du représentant de l'autorité judiciaire et aussi de l'autorité royale. Un dérivé de la main de justice.

La police en tant qu'institution n'est apparue que tardivement. On évoque la police d'Athènes au temps de Périclès. A Rome sous le règne d'Auguste. 6^e siècle après JC, sept cohortes de Vigiles dirigées par un préfet, remplacent les militaires.

La police est une notion moderne. Elle n'était pas distincte de celle de justice jusqu'au 17^e siècle.

Au Moyen-Âge, apparaissent les sergents et huissiers à verges. Symboliquement, la verge de l'huissier trouve son origine dans l'antique *vindicta* dont l'appariteur romain frappait celui que le préteur déclarait libre et son utilisation rappelait la procédure romaine suivant laquelle le demandeur devait toucher son adversaire pour l'assigner en justice. Elle s'apparente à tous les bâtons de commandement dont certains officiers ont été pourvus au cours du temps et à la masse de métal précieux, plus volumineuse et plus lourde, dont



⁶ Musée de l'Armée : « *Modèle du Baton de Commandement que M. le Mal. Duc de Belleisle, Ministre et secrétaire d'Etat de la Guerre Propose au Roy de Donner a l'avenir à Chaque Maréchal de France que sa Majesté Jugera a Propos de Nommer.* »

⁷ François Lagrange, *De l'épée de connétable au bâton de maréchal* <http://journals.openedition.org/crcv/11815>

les sergents et huissiers étaient pourvus depuis le Moyen-Âge, lors de cérémonies et audiences solennelles.

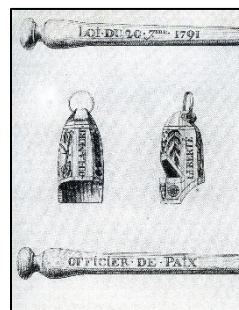
Sergents royaux à masse ou sergents à verge, porteurs d'une lettre de sergenterie du bailli : entre 10 et 16 relevant à Paris du Châtelet, à pied, ou à cheval, à la douzaine. D'autres représentaient la justice seigneuriale, communale ou ecclésiastique. Ostensiblement, ils portaient des livrées distinctives aux couleurs et aux armes des autorités dont ils étaient les représentants et à Paris, un bâton fleurdelisé redoublé, au 16^e siècle, d'un écusson aux trois fleurs de lys accroché à l'épaule.

Peu à peu, le sergent ou l'huissier revêtit une tenue plus sobre, noire avec rabat blanc, l'apparentant à un homme de justice, armé d'une canne.

L'édit de Colbert de 1667, créant la charge de lieutenant de police, a constitué le premier pas dans la séparation des autorités de police et de justice. « *Il faut que notre lieutenant de police soit un homme de simarre et d'épée et si la savante hermine du docteur doit flotter sur ses épaules, il faut aussi qu'à son pied résonne le fort éperon du chevalier, qu'il soit impassible comme le magistrat et comme le soldat intrépide* ». Aux commissaires de police, au Châtelet à Paris, des autorités municipales ou prévôts⁸ ou des juridictions religieuses, furent adjoints des inspecteurs de police. Les magistrats disposaient d'huissiers. La police de l'époque n'était pas une police d'ordre. Celui-ci relevait des guets, gardes municipales, milices bourgeoises ou des métiers (Les pennons à Lyon), avec le concours des régiments royaux, étrangers ou provinciaux et de la maréchaussée, qui sont eux, armés.

Sous la Révolution, la loi du 29 septembre 1791 va créer à Paris, 24 officiers de police dénommés officiers de paix. Ils étaient chargés de veiller à la tranquillité publique. Ils étaient porteurs d'un bâton blanc avec lequel ils intimaient l'ordre de les suivre. Ce bâton portait la mention « Force à la loi » et sur la pomme [le pommeau], l'œil de la sûreté. Des villes créeront de tels officiers de police, autonomes des commissaires.

Officiers et agents de police étaient porteurs de plaques.



Bâton et sifflet (PP/SMAC)

La garde nationale remplaçait les diverses milices ou gardes municipales. La gendarmerie succédait à la maréchaussée.

Bonaparte institutionnalisa le corps des commissaires de police dans les villes. Ils étaient assistés d'agents et d'inspecteurs de police. Des forces ostensibles, comme les surveillants de nuit à Lyon ou des gardes à Marseille ou Bordeaux, furent créées.

La canne ou le bâton restèrent des objets symboliques de l'autorité de police. En témoigne, cette ordonnance de police du commissaire général de Police de Lyon et de ses fauxbourgs, du 23 brumaire an 8, relative à la police des salles de spectacles.⁹ « *Tous les jours dans les deux salles de spectacles, un Commissaire de police et un Agent de service pour y maintenir le bon ordre et la tranquillité. Le Commissaire de police est tenu d'y assister dans son costume. Il ne pourra se placer ailleurs qu'à l'Amphithéâtre, au milieu de la première banquette dominant le parterre. L'Agent de police ayant pour marque distinctive une Canne noire de 5 pieds de long avec poignée blanche se tiendra immédiatement au-dessous du commissaire de police de manière à pouvoir recevoir à voix basse les ordres que celui-ci voudra lui donner.* »

Les collections du musée d'histoire de Lyon, le musée Gadagne, renferment, un petit bâton noir à extrémités blanches, avec ruban tricolore, portant les inscriptions « police de Lyon » et « agent de police ».¹⁰



⁸ Édiles, consuls, capitouls ou échevins

⁹ Les deux théâtres de Lyon

¹⁰ L'agent de police ne doit pas être confondu avec le sergent de ville ou le gardien de la paix.

A l'étranger, tel à Berne, la canne était le symbole du pouvoir judiciaire. A Genève, l'agent était porteur d'une canne noire à pommeau blanc. A Tournai, en 1783, une compagnie de 42 hommes divisée en trois brigades remplaçât tout à la fois les « sergents bâtonniers », les commis, les cavaliers de maréchaussée les crieurs de nuit et les guetteurs.¹¹



Canne Berne (Wikipedia)

La canne ou le bâton en tant que symboles de l'autorité de police ou de justice disparaîtront avec l'armement progressif du policier et le port de l'uniforme.

Le bâton arme offensive et défensive

On peut considérer que la police est née en Egypte ; ses équipes mobiles étaient armées de triques.¹² Le bâton, le gourdin ou la masse vont être pendant des siècles l'arme privilégiée des hommes chargés de faire la police et de maintenir l'ordre.

« Voilà les exempts. - Allons, gare ! Gare ! Coudoyant, rudoyant, levant le bâton, montrant cette carte dont l'aspect paralyse les langues et fait taire les rumeurs, ils vont droit à Adèle, et la prenant brutalement par le coude. » Le bâton est souvent mentionné dans les *Mémoires* de Vidocq parlant d'exempt ou d'argousin.

A Amsterdam, les anciens sergents de ville sont présentés plutôt comme des laquais des bourgmestres jouant volontiers du bâton.¹³

La canne, symbole de l'autorité, bien maniée constitue une arme. Il peut s'agir aussi d'une canne épée ou d'une canne plombée.

« La victime, Jean Baptiste Peyron [repris de justice] avait reçu deux coups d'un instrument piquant, il en est mort. Il avait pris la fuite devant le commissaire qui voulait l'arrêter, avait requis deux gendarmes qui l'ont frappé à coups de bâton. Renaud, l'a touché à deux reprises avec son épée. »¹⁴

A l'orée du 19^e siècle, les commissaires de police ont abandonné la robe de magistrat, ils sont dotés d'un costume, pas encore un réel uniforme, ceints d'une écharpe tricolore. Inspecteurs et agents exercent exclusivement en civil. S'ils ne possèdent pas d'arme personnelle, il est fréquent qu'ils en louent, pistolet ou épée. A Lyon, les surveillants de nuit sont dotés d'un sabre et d'un uniforme pour les cérémonies.

Dans les années 1830, les gouvernants prennent conscience de la nécessité de la création d'une police ostensible, en uniforme. L'exemple du bobby anglais inspire l'institution du sergent de ville qui remplit en France les mêmes fonctions que le policeman londonien. Il apparaît comme le double positif de la police française. «



Mais là s'arrête la ressemblance. Le bâton [noir] des policemen ne sert qu'à la défense des citoyens, l'épée du sergent de ville s'est trop souvent rougie du sang français dans les émeutes. La mission du policeman est toute pacifique, celle du sergent de ville peut devenir hostile. »¹⁵

Le sergent de ville de la préfecture de Police, créé en 1829, sera armé « d'une canne à pommeau blanc, et la nuit d'un sabre avec ceinturon » ; il semble que ce soit une épée. A Lyon, on s'orienta vers une garde urbaine armée. Le gardien de la paix, issu de l'étatisation de la police lyonnaise en 1851, sera armé d'un sabre baïonnette. Progressivement dans le second quart du 19^e siècle, les gardiens furent armés de

revolvers ou de pistolets, voire de fusils pour certaines opérations.



¹¹ Catherine Denys, *L'armée, support et modèle des polices urbaines en France et aux Pays-Bas autrichiens au 18^e siècle*

¹² Peinture murale du Mastaba de Ti à Saqqarah 2500 av. JC

¹³ Aurélien Lignereux, *Servir Napoléon. Policiers et gendarmes dans les départements annexés (1796-1814)*, Seyssel, Champ Vallon, Epoques, 2012, 398 p.

¹⁴ ADRM, Renaud était commissaire de police à Lyon. Michel Salager, *La Police à Lyon sous le Consulat et le 1^{er} Empire 1800-1815 et ses personnels* (DEA histoire, 2003) thèse en cours

¹⁵ Armand Durantin, *Les Français peints par eux-mêmes* (1841)

Du bâton blanc au tonfa

En 1880, et les photos ou les cartes postales en attestent, les embarras de la circulation nécessitent de fluidifier la circulation. Le code de la route n'existe pas encore ; il ne sera créé réellement qu'en 1921.

Depuis Bonaparte, il est pourtant prévu de rouler à droite. Chevaux, voitures hippomobiles et automobiles bloquent à Paris les carrefours. Le « stationnement » est anarchique. Pas encore de feu tricolore, de rond-point, de stop ou de balise. C'est au sergent de ville noyé au milieu de tenter de débrouiller ces écheveaux de véhicules, et il n'est guère visible. La « cocotte-minute »¹⁶ n'a pas encore été inventée. Aussi en 1896, « M. le préfet de police vient de doter ses gardiens de la paix, chargés de régulariser la circulation des voitures, d'un bâton blanc annelé de noir qui, cette semaine, a eu un joli succès d'actualité. C'est l'insigne grâce auquel les agents - qui sont de braves gens - ainsi que le constate la chanson, arrêteront de loin le flot des véhicules, habitués jusque-là à s'immobiliser au commandement d'une main levée et insuffisamment visible, surtout aux approches du crépuscule. »¹⁷ Louis Lépine en dota en priorité la brigade des voitures. Le gardien Leclerc, reconnaissable à sa longue barbe, le maniera en véritable chef d'orchestre.



Ce bâton blanc peut être considéré comme une version civilisée du bâton noir britannique. Plus tard, une version lumineuse du bâton blanc sera créée. Adopté par toutes les polices de France, le bâton blanc disparut à partir de 1966 au profit du MID, moyen individuel de défense.

En Italie, par exemple, les policiers sont dotés de petits bâtons surmontés d'un disque pour réguler ou intimier l'ordre de stopper.

Pistolets et revolvers avaient remplacé progressivement, dans l'entre-deux guerres, le sabre-baïonnette. Toutefois, le port permanent de la matraque n'était pas obligatoire en tenue de service. Ce n'est qu'avec la dotation du bâton, le MID, que ce port sera généralisé soit ostensiblement, soit sous la vareuse. A la préfecture de Police, les brigades d'intervention fin années 60 - début 70, furent équipées de « bidules » longues triques en bois d'un mètre.

Pour le maintien de l'ordre CRS, EGM, ou compagnies d'interventions utilisaient le MID associé aux premières générations de boucliers. Arme non létale, il remplaçait les crosses des fusils.



Les policiers en civil ont été dotés de petits bâtons en caoutchouc durci, de 25 cms environ.

Le tonfa, bâton de défense à poignée latérale, en polymère,¹⁸ arme qui trouve son origine dans le moyen-âge d'Extrême-Orient, introduit en France, dans les années 1985, va remplacer progressivement le bâton traditionnel de défense, pour les titulaires de l'habilitation délivrée après une formation ad-hoc et aux GTPI (gestes et techniques professionnels d'intervention)¹⁹ enseignés à tous les policiers et gendarmes. Ils sont en dotation dans toutes les unités chargées du MO-maintenance de l'ordre-.



Concomitamment, la police a été dotée de matraques télescopiques en métal. Leur port est soumis aussi à habilitation.

MID et tonfa coexistent

¹⁶ Surnom donné au petit édicule blanc et rond, en hauteur, souvent surmonté d'un parasol-parapluie qui permettait à l'agent d'être visible et de réguler au bâton blanc et au sifflet. Au jour de l'an, les citoyens déposaient traditionnellement au pied des « bonnes bouteilles »

¹⁷ Guy Tomel, article « L'encombrement des rues de Paris », paru dans *Le Monde illustré* du 1^{er} août 1896.

¹⁸ Il existe des versions télescopiques

¹⁹ La Police nationale, exécute régulièrement des missions de formation aux techniques d'utilisation du bâton de police, au profit de policiers étrangers (Abou Dabi en 2016).

Contrairement à la Police nationale, le bâton de police ne faisait pas partie de l'armement de dotation de base dans la Gendarmerie territoriale.

Le tonfa est utilisé par les gendarmes mobiles (EGM). La matraque télescopique est désormais en dotation chez les gendarmes départementaux.

Tonfa ou matraques télescopiques sont aussi en dotation dans l'armée, et équipent les militaires de l'opération « Sentinelle », les douanes, les ERIS de l'administration pénitentiaire, la police ferroviaire (SUGE) et les agents de la sécurité de la RATP ou les polices municipales.

A l'étranger, dans les polices de droit anglo-saxon, le bâton a été longtemps la seule arme du policier.

Fin 19^e siècle, sous l'influence de la police française, le policier ottoman abandonna le sabre courbe oriental pour le remplacer par une courte épée (sabre-baïonnette). En 1895, la police ottomane adoptait le bâton de défense et le pistolet.



Si aux USA ou au Canada, les policiers ont été dotés rapidement d'armes à feu, en Grande-Bretagne, le policier est toujours non armé.²⁰ Le bâton en bois a été abandonné dans les années 1990, au profit de la matraque télescopique principalement. Toutefois, le nombre d'unités britanniques armées ou le recours ponctuel à l'équipement en armes à feu va en augmentation.

Mars 2018
Michel Salager

6

²⁰ Environ 5% sont armés